

ANNEXE 6

3.5. Fonctionnement et continuité écologique ou Trame verte et bleue

Étudier l'écologie du paysage a pour objectif de définir les structures utilisées par la faune dans des déplacements (quotidiens, annuels, etc.) : les corridors écologiques permettent les déplacements entre les réservoirs de biodiversité (site Natura 2000 ZNIEFF de type 1 ou 2, Espace naturel sensible, ...). Cette analyse met en évidence le fonctionnement écologique à l'échelle communale, fonctionnement qui s'inscrit dans un contexte beaucoup plus large permettant de relier les grands ensembles naturels entre eux.

Outre les fonctions écologiques, cette Trame verte et bleue garantie également une qualité de vie pour les habitants, en maintenant des espaces de respiration à l'intérieur de l'emprise urbaine et entre les différentes communes, tout en assurant des fonctions socio-récréatives pour les usagers.

La traduction à l'échelon régional des continuités écologiques s'inscrit dans un Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE), impulsé par la Loi Engagement National pour l'Environnement (ENE) en juillet 2010. Les PLU « doivent prendre en compte, lorsqu'ils existent, les SRCE ».

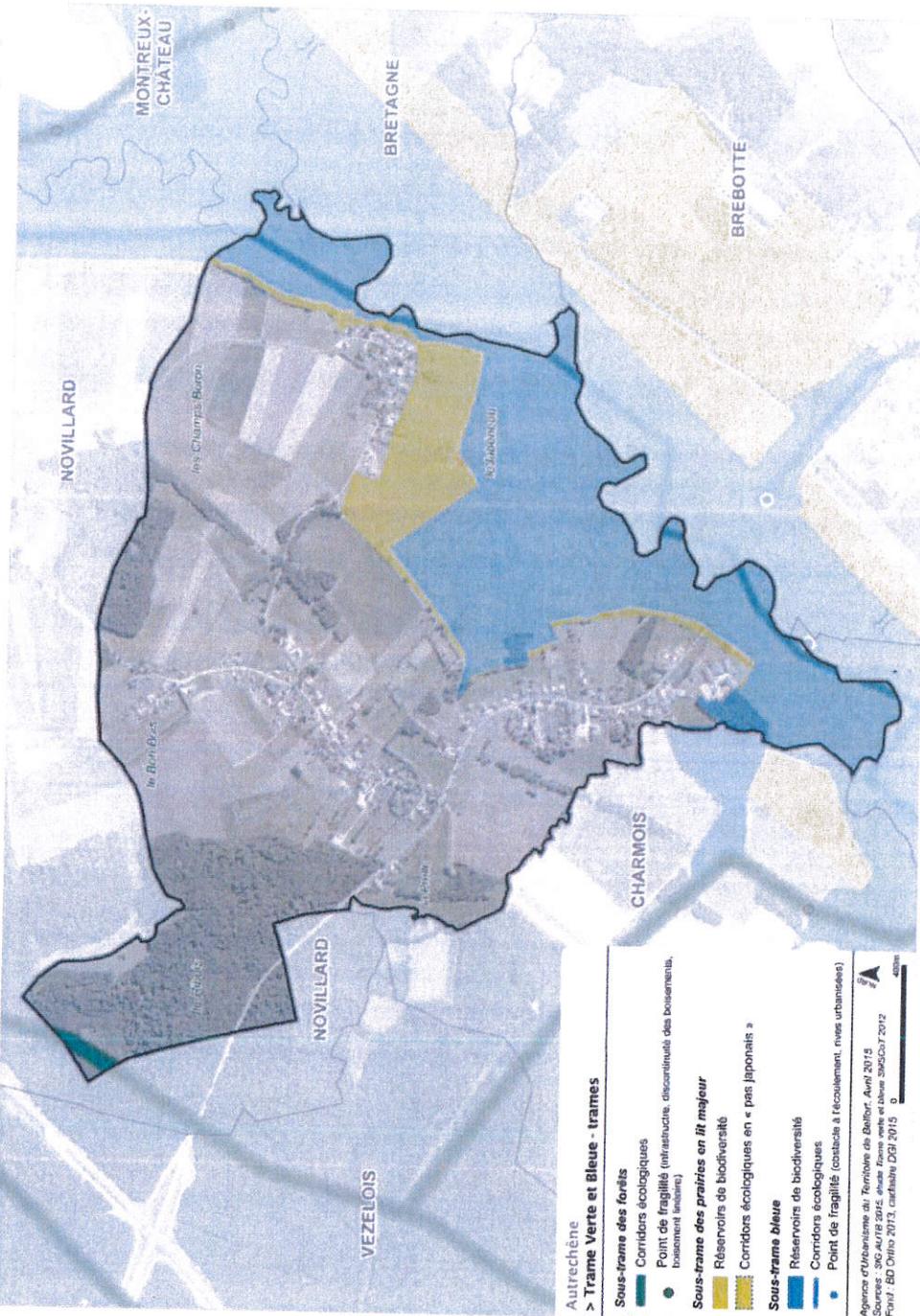
Le SRCE a été approuvé le 16 octobre 2015 par le Conseil Régional de Franche-Comté. L'arrêté adoptant ce schéma a été signé par le préfet de Franche-Comté et du Doubs le 02/12/2015. Le PLU d'Autrechêne peut également se référer à l'étude « Trame Verte et Bleue » qui a été menée dans le cadre du SCoT du Territoire de Belfort en 2011/2012, à l'échelle du département.

• La trame verte et bleue du Territoire de Belfort

Dans le cadre du SCoT du Territoire de Belfort, une étude spécifique sur l'ensemble du département a permis d'identifier les réservoirs de biodiversité et les continuités écologiques existantes ainsi que les points

de rupture ou de fragilisation qui limitent la fonctionnalité de ces continuités. L'étude « Trame verte et bleue » propose également des actions pour améliorer ou conserver la fonctionnalité des continuités écologiques.

Dans la partie Est du territoire communal , des continuités de prairies en lit majeur sont identifiées le long de la Bourbeuse de même qu'une trame bleue intégrant la rivière et ses espaces associés (berges, zones humides, ...). En effet, la Bourbeuse et ses affluents (La Madeleine et la St Nicolas) ainsi que les espaces associés (ripiphytes, terrasse alluviale enherbée) forment un continuum depuis le massif vosgien, où



Sources : SG-Autre 2015, schéma Trame verte et bleue SCoT/GdT 2012
Fond : BD Ortho 2013, cartographie DGI 2015
Agence d'urbanisme du Territoire de Belfort, Avril 2015
4020m

> Trame Verte et Bleue - trames

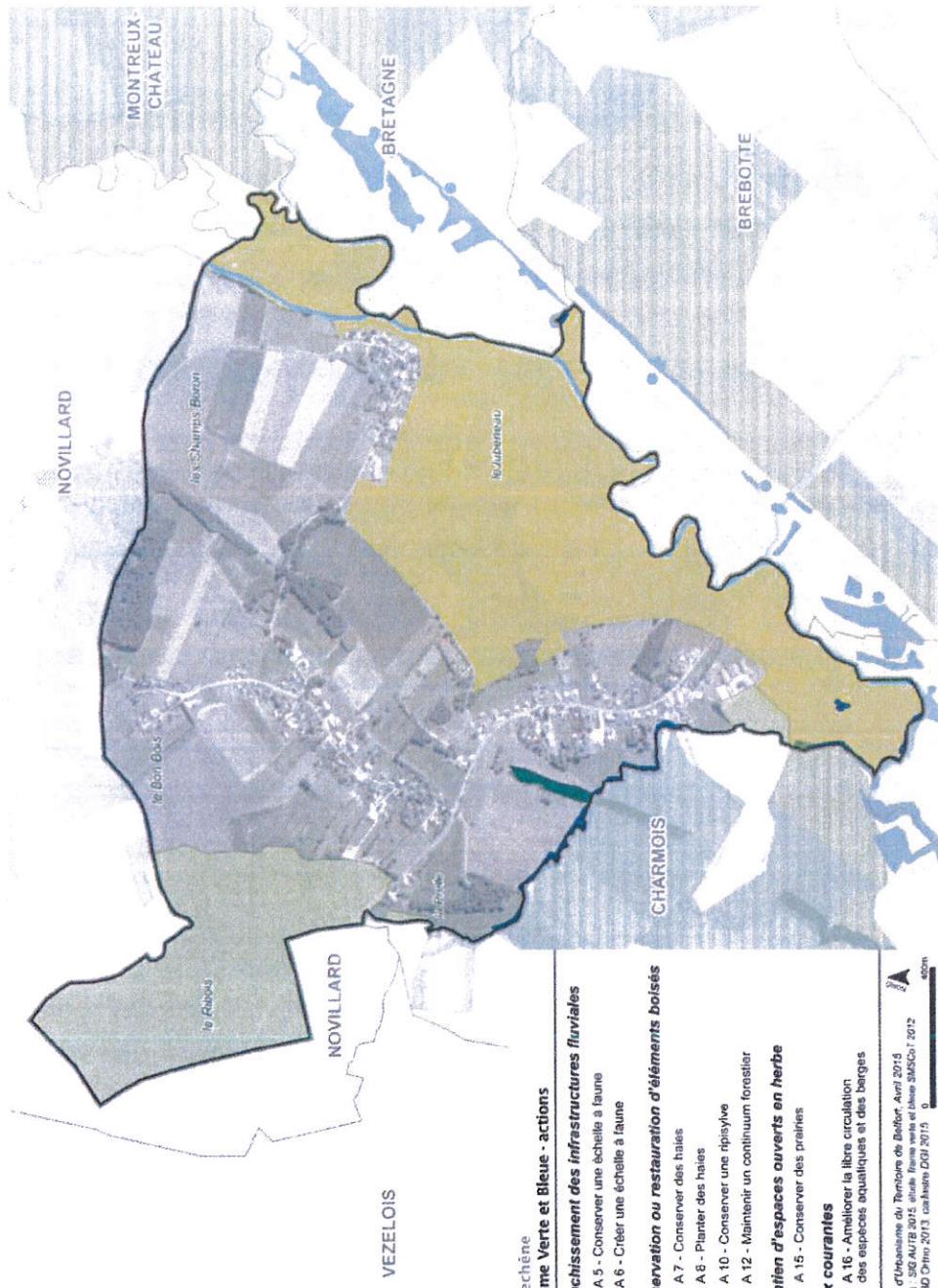
Sous-trame des forêts
Corridors écologiques
Point de fragilité (infrastructure, discontinuité des boisements, bousculage linéaire)

Sous-trame des prairies en lit majeur
Réservoirs de biodiversité
Corridors écologiques en « pas japonais »

Sous-trame bleue
Réservoirs de biodiversité
Corridors écologiques

Point de fragilité (ostacole à l'établissement, nids urbains)

Agence d'urbanisme du Territoire de Belfort, Avril 2015



la Madeleine et la St Nicolas prennent leur source, jusqu'aux limites sud du département.

Cette étude a déterminé également une continuité forestière dans la partie Nord-Ouest de la commune. En effet, les espaces boisés du Ribou s'intègrent dans une trame boisée qui, en jonction avec d'autres espaces forestiers, forment un large corridor écologique Nord/Sud. Cette continuité forestière est vulnérable du fait de la réalisation de la LGV Rhin-Rhône qui a créé une nouvelle rupture.

Afin de préserver la continuité forestière et de la renforcer, sont inscrites les actions suivantes concernant le territoire communal d'Autrechêne : le maintien du continuum forestier pour les espaces boisés et la conservation de haies et de ripisylves présentes sur le territoire communal. En proximité d'Autrechêne, sur la commune de Charmois, il est prévu comme action, la plantation de haies pour créer une continuité entre les deux massifs boisés situés au nord et au sud de la commune.

L'action relative à la conservation des prairies permet de favoriser la fonctionnalité de la sous-trame des prairies en lit majeur.

Concernant la trame bleue, sont prescrites des actions de conservation ou création d'échelle à faune et d'amélioration de la libre circulation des espèces aquatiques et des berges (éliminer ou aménager les obstacles (ex : seuils) aux déplacements de la faune aquatique, améliorer la qualité et la morphologie des cours d'eau et de leurs berges pour offrir à la faune et à la flore des habitats de qualité).

> Trame Verte et Bleue - actions

Autrechêne

- A 5 - Conserver une échelle à faune
- A 6 - Crée une échelle à faune

Préservation ou restauration d'éléments boisés

- A 7 - Conserver des haies
- A 10 - Conserver une ripisylve
- A 12 - Maintenir un continuum forestier
- A 15 - Conserver des prairies

Maintien d'espaces ouverts en herbe

■ A 16 - Améliorer la libre circulation

des espèces aquatiques et des berges

Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort Avril 2013
Sources : SIG Autre 2013, étude faune vers le chevalet SASSCo 2012
Préord BD Offre 2013, carnet des DPL 2013
Scale 1:25 000

• La trame verte et bleue à l'échelle communale

La définition de la TVB à l'échelle communale permet de traduire les enjeux départementaux au niveau des structures écologiques locales. Elle vise donc à identifier plus précisément les principaux axes de déplacements permettant :

- soit de relier des réservoirs de biodiversité aux corridors d'intérêt départemental.
- soit de relier entre eux les corridors d'intérêt départemental.

La cartographie ci-après représente les différents corridors écologiques locaux. Les déplacements liés au continuum forestier (tous types de faune) n'y sont pas représentés, puisqu'ils ont lieu de manière diffuse au sein de la matrice forestière.

Les axes de déplacements privilégiés suivent les structures corridors et relais principales (haies, ripisylves, bosquets, vergers et ourlets). Deux grands axes se dégagent :

- L'axe sud-est / nord-ouest, qui permet de joindre le réservoir / la continuité forestière du Grand Bois au corridor des prairies et zones humides de la Bourbeuse. Il s'agit principalement du corridor constitué par le ruisseau de la Prelle, à l'ouest d'Eschêne.

- L'axe nord-est / sud-ouest, qui constitue la composante locale du corridor d'intérêt départemental de la Bourbeuse, au sein du réseau prairial.

Il correspond prioritairement au réseau de bosquet et zones humides le long de la rivière (lieu-dit le Jubénéau). Un deuxième axe permet le joindre le Bois du Chanois au secteur des Vergers, à Charmois. Ces deux corridors sont interconnectés grâce au corridor du

secteur des étangs, entre Rechotte et Eschêne.

Par ailleurs, une zone de vigilance est signifiée entre Rechotte et Eschêne. Elle correspond aux enjeux de maintien d'une couvre verte entre ces deux secteurs. L'axe considéré correspond à un corridor secondaire, soutien de l'axe principal le long de la Bourbeuse.

FONCTIONNEMENT ÉCOLOGIQUE LOCAL

